

SCI Michel THOMAS - contact

De: Nathalie SOUFFIR <souffir.avocat@orange.fr>
Envoyé: mardi 24 septembre 2024 17:34
À: conciliateur; Anne Heurtel; Olivier Hess; BRIDONNEAU Catherine; Petra Alexandre; contact@scimt.fr; Andres Alvarez
Objet: LA PLATEFORME / SCI MICHEL THOMAS
Pièces jointes: GraphiqueCollé-3.pdf; Pièce jointe sans titre 00007.htm

Madame le Conciliatrice,
Mon Cher Confrère,

Une réunion est prévue demain à laquelle je ne me présenterai pas, s'agissant d'une réunion technique, afin de préparer le début des travaux le 30 septembre prochain.

Lors de la réunion du 16 juin dernier, entre les parties, il a été prévu que la société LAVILLAUGOUET devait établir un planning de travaux pour permettre à ma cliente de prévenir ses équipes et de prendre les mesures nécessaires pour poursuivre son activité dans les meilleures conditions.

La société LAVILLAUGOUET s'était en effet engagée à fournir un planning détaillé avec localisation des zones d'intervention outre le mode opératoire des interventions, en particulier des dispositifs de prévention des écoulements intempestifs lors de changement de canalisation (il a été précisé que les canalisations seraient toujours en service), la protection des produits et racks, la localisation de leurs matériels et matériaux de chantier.

Par ailleurs, comme ma cliente l'avait indiqué lors de la réunion du 16 juin, la société LA PLATEFORME est tenue obligatoirement de présenter ces éléments auprès du CSE avant le début des travaux.

Or, nous n'avons pas reçu ces documents.

il aurait été utile que ces éléments soient d'ores et déjà adressés à ma cliente avant la réunion ou remis au plus tard demain lors de cette réunion car les travaux vont impacter l'organisation des lieux de vente.

Il est par conséquent impératif que la SCI MICHEL THOMAS se mobilise pour obtenir ces éléments auprès de la société LAVILLAUGOUET.

En l'attente

Bien cordialement